Document generated on 04/24/2024 8:44 a.m.

24 images

Le cinéma à vif
Tu ne tueras point de Krysztof Kielowski

Gilles Marsolais

Number 39-40, Fall 1988

URI: https://id.erudit.org/iderudit/22208ac

See table of contents

Publisher(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (print)
1923-5097 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Marsolais, G. (1988). Review of [Le cinéma à vif / *Tu ne tueras point* de Krysztof Kielowski]. *24 images*, (39-40), 12–13.

Tous droits réservés © 24 images inc., 1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

TU NE TUERAS POINT

de Krysztof Kielowski

La pendaison (Miroslaw Baka)

LE CINÉMA À VIF

par Gilles Marsolais

Les films de Krysztof Kieslowski sont peu distribués en dehors de son propre pays et plusieurs sont interdits en Pologne même. Au cours des années, il a néanmoins été possible de voir, dans le cadre de divers marchés du film ou autrement, des films comme ***Le personnel*** (1975), ***La cicatrice*** (1976), ***Caméra Buff/Amateur/Le profane*** (1979), ***Sans issue/Sans fin*** (1984), alors qu'un film comme ***Hasard*** avait été présenté dans le cadre de la section «Un certain regard», à Cannes, en 1987. Le hasard, qui semble tenir une place importante dans son œuvre, renvoie davantage à la notion de destin, de fatalité, comme si un geste posé un jour dans la vie d'un homme (par exemple l'achat d'une caméra amateur très bon marché, ou comme ici, un verre d'alcool consommé avec un autre homme il y a quelques années) déterminait d'une façon irréversible sa vie future, le conduisait inexorablement vers sa destinée.

Tu ne tueras point constitue un épisode d'une série pour la télévision consacrée aux Dix Commandements, et pourtant il est certainement l'un des plus rigoureux à avoir été présenté en Compétition officielle au dernier Festival de Cannes. Sa portée dépasse de toute évidence le violent réquisitoire contre la peine de mort qu'offre son premier niveau de lecture, sans qu'il faille y voir une mise en code systématique de la véritable signification du récit, comme ce fut souvent le cas pour de nombreux films polonais.

Avec des moyens relativement simples, jeux de filtre sur une seule partie ou sur la totalité de l'image illustrant un ciel lourd, plombé, sans ligne d'horizon et sans espoir, et un environnement exsangue, il renvoie directement à la réalité du climat socio-politique spécifique à la Pologne. Ajoutez à cela d'étranges jeux de reflet et de voile sur de nombreuses vitrines, une insistance sur les regards indirects, obliques, etc., et vous possédez les éléments essentiels avec lesquels Krzysztof Kieslowski installe d'entrée de jeu le climat recherché, son niveau de «réalisme».

Par la suite, rigoureux jusqu'à l'ascétisme, un récit sans concession aucune dévoile, à travers le parallélisme de quelques destins individuels que le «hasard» fera se rencontrer, l'absurdité d'un système judiciaire fondé sur la peine de mort, et partant, l'absurdité du fonctionnement de la société. Le hasard réunira ainsi un chômeur désœuvré, un chauffeur de taxi antipathique amoureux de son auto qui se définit comme «un homme d'ordre», et un jeune avocat de la défense, renvoyant à autant de situations de classe dans une société qui se prétend sans classes. Kieslowski réussit admirablement à tisser l'écheveau de leurs itinéraires respectifs qui se croisent en s'ignorant en des lieux divers, avant de converger vers un même point. Le jeune homme tue le chauffeur de taxi et l'avocat est chargé, pour sa première cause, de le défendre. En vain.

La traduction littérale du titre original, ***A Short Film about Killing:*** *Un film court sur l'acte criminel* est plus fidèle à l'esprit du film que le titre français qui a finalement été retenu. La structure binaire du film, elle aussi sans concession, établit un rapport dialectique entre deux types de mise à mort: celle du chauffeur de taxi par le jeune homme, «insupportable» à la conscience bien-pensante, et celle, non moins «supportable» de ce jeune désœuvré par le système judiciaire. L'audace de Kieslowski est de mettre sur un même pied ces deux mises à mort, en en faisant une démonstration clinique.

Cette volonté de démonstration clinique est évidente dans le cas de la pendaison, réglée avec une minutie maniaque, où l'on va jusqu'à nous montrer froidement l'installation de la bassine destinée à recueillir les excréments du condamné. Dès lors, l'aspect clinique du meurtre crapuleux voulu par le réalisateur, qui pourrait échapper au spectateur puritain, apparaît lui aussi, rétroactivement, d'une manière tout aussi implacable. Le sursaut final du pendu, comme un lapin pris au piège, renvoie directement à la mort interminable du chauffeur de taxi passablement costaud. Finalement, la pendaison du jeune chômeur, voire l'acte même de la pendaison, révolte tout autant que le crime, horrible, atroce, qu'il a commis.

Ces deux mises à mort sont séparées par une ellipse tout aussi audacieuse, brutale comme un couperet, qui fait l'économie du procès, rendant non pertinente l'idée

La victime

Le meurtre

Le procès

même du procès dans le contexte du débat d'idées concerné ici. Comme si on avait mis bout à bout deux courts métrages qui en définitive n'en font qu'un, ne renvoyant qu'à un seul et même sujet, offrant l'envers et l'endroit d'une même réalité.

Ce crime en apparence gratuit de l'adolescent, détaillé avec une audace et une précision stupéfiantes, incarne aussi, en définitive, l'insupportable idée du désordre dans une société qui se veut ordonnée ou qu'on voudrait disciplinée. Mais sa mise à mort légale n'en recèle pas moins une série d'éléments morbides, avec ses périodes d'attente et sa mécanique bien huilée, son rituel ordonné.

Cependant, Kieslowski ne développe pas lourdement une thèse, d'une façon explicative. Il se contente de montrer. Le sens naît précisément de la juxtaposition de ces deux mises à mort – montrées du même point de vue – tout aussi violente l'une que l'autre. La signification, et l'orientation de la lecture du spectateur, naît davantage des choix esthétiques imposés d'emblée par Kieslowski, de l'audace et de l'originalité de son langage. Un film à voir sans faute. ●

KROTKI FILM O ZABIJANI
Pologne 1987. Ré.: Krysztof Kielowski. Scé.: K. Kielowski et Krysztof Piesiewicz. Ph.: Slamovir Idziak. Mus.: Zbigniew Preisner. Mont.: Ewa Smal. Int.: Miroslaw Baka, Krysztof Globisz, Jan Tesarz. 85 min. Couleur. Dist.: Alliance Vivafilm.